

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du SUD ARTOIS

**Rapport d'orientations Budgétaires
Exercice 2019**

Contexte réglementaire

Le Rapport d'Orientations Budgétaires

- Etape obligatoire avant le vote du budget, ce débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du BP par le conseil communautaire. Il ne peut être tenu dans la même séance que le vote du BP.
- Formalité substantielle avant le vote du BP. En absence de DOB, la délibération du BP est illégale (CAA Marseille 19/10/99 Commune de Port la Nouvelle).
- Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice 2019 mais aussi pour les années futures (priorités et choix budgétaires). Il porte sur le budget principal comme sur les budgets annexes.
- Il s'appuie, principalement, sur des analyses du monde économique national et international, sur des analyses rétrospectives et prospectives des budgets locaux, en y intégrant le plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Le Rapport d'Orientations Budgétaires

- Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit comporter obligatoirement, outre le rapport sur les orientations budgétaires, un rapport sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure de la dette.
- Pour les EPCI de plus de 10 000 Habitants, le rapport comporte également au titre du dernier exercice des informations sur la structure des effectifs et les dépenses de personnel (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des régimes indemnitaires, des avantages en nature et de la durée effective du travail)
- Le rapport prévu à l'article L 2312-1 du CGCT est transmis sous quinze jours à chaque conseil municipal et mis à la disposition du public au siège de l'intercommunalité
- Le document doit être également diffusé sur le site internet de l'intercommunalité.
- Ce débat est traduit désormais par un vote et une délibération.

Le contexte macro-économique Zone Euro – France

Aperçu de l'environnement macro économique Zone Euro

Une dynamique qui ralentit.

- Après une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance de 2,5 % pour l'année, la croissance s'est considérablement ralentie en 2018 avec un taux qui devrait se situer à 1,9 %. Les prévisions 2019 devraient suivre cette baisse tendancielle avec un taux de 1,3 %.
- Ralentissement progressif de l'activité entraîné notamment par le recul des commandes à l'export.
- La croissance semble donc fragilisée par la faiblesse des échanges commerciaux sous l'effet d'un affaiblissement du commerce mondial.
- L'environnement international se révèle moins porteur notamment en raison de la remontée des prix du pétrole, des tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats Unis, des difficultés des pays émergents. En Europe, c'est également le cas en raison du Brexit anglais et du rejet du budget italien en octobre par la commission européenne.

Aperçu de l'environnement macro économique Zone Euro

Vers une normalisation très graduelle de la politique monétaire.

- Portée par la remontée progressive du prix du pétrole, l'inflation a repris sa hausse en atteignant + 1,5 % en moyenne en 2017.
- Elle a depuis dépassé l'objectif de 2% de la BCE et a atteint 2,2 % en octobre 2018.
- Elle devrait atteindre 1,8 % en 2018 et en 2019.
- La BCE devrait de ce fait retarder son calendrier de normalisation de la politique monétaire et devrait maintenir des taux directeurs inchangés pendant l'exercice 2019.

Aperçu de l'environnement macro économique France

Une croissance qui faiblit en 2018.

- Après un rythme particulièrement dynamique en 2017, la croissance française a fortement ralenti en 2018 (1,6%). Pour 2019, la prévision est revue à la baisse à hauteur de 1,7% au lieu de 1,9%.
- Par contrecoup, on attend un affaiblissement de la consommation privée.
- La baisse du chômage reste l'enjeu majeur car elle conditionne la prudence des ménages notamment en matière d'épargne.
- La baisse du chômage qui est revenu fin 2017 à un niveau structurel de 9,1 % est repartie à la hausse au troisième trimestre 2018 avec un taux de 9,3 %.

Aperçu de l'environnement macro économique France

Une inflation supérieure à celle de la zone Euro.

- L'inflation a continué à croître en atteignant un pic de 2,3 % en juillet 2018.
- Après 1% de moyenne en 2017, elle devrait atteindre 1,9 % en 2018 (1,6% hors tabac).
- La remontée de l'inflation va peser naturellement sur le pouvoir d'achat des ménages qui va opérer un recul même si la politique fiscale (suppression de la taxe d'habitation) vient amortir cette situation.
- Les baisses de fiscalité et notamment le remplacement de l'impôt sur la fortune par l'impôt sur la fortune immobilière a conduit à une nette progression du revenu disponible qui a principalement profité à l'épargne plutôt qu'à la consommation des ménages.

Aperçu de l'environnement macro économique France

Un maintien des bonnes conditions de crédits.

- Les conditions d'octroi des crédits demeurent très favorables pour les entreprises comme pour les ménages.
- Le crédit immobilier flirte avec des taux d'intérêts proches de 1,5 %.
- Cependant même si les conditions de financement sont très favorables grâce à la faiblesse des taux d'intérêts, à la réduction d'impôt du régime Pinel et aux prêts à taux zéro, la demande de crédit des ménages pour l'habitat décélère du fait de la hausse de l'immobilier. Même si la balance commerciale s'améliore légèrement avec une augmentation du rythme des exportations, le volume des importations reste très supérieur au volume des exportations.
- Petite embellie au 3^{ème} trimestre pour la demande de crédit des ménages en lien avec les importants achats de voitures neuves réalisés pour écouler les stocks des entreprises de l'automobile avant l'entrée en vigueur de nouvelles normes.

Aperçu de l'environnement macro économique France

Une consolidation budgétaire retardée.

- Depuis juin 2018, la France est sortie officiellement de la procédure mise en œuvre par la commission européenne depuis 2009 pour déficit excessif.
- Cette sortie est due à l'affichage, fin 2017, d'un retour à un déficit public inférieur à 3 % du PIB et à l'engagement pris par la France de se maintenir en dessous de ce seuil pour l'avenir.
- Le choix fait par le gouvernement en 2016 de requalifier SNCF Réseau en administration publique a légèrement détérioré le déficit public en faisant passer ce déficit de 2,6% à 2,7%. Sans la dette de la SNCF et le CICE, le déficit public serait de 1,9%.
- Par ricochet, cette décision a considérablement aggravé la dette publique qui atteint fin 2017, le pourcentage record de 98,5 % du PIB.
- Malgré toutes les mesures engagées, aucune baisse significative n'est attendue avant 2021.
- Le gouvernement maintient le cap fixé d'ici à la fin du quinquennat : réduction de 2 points de PIB pour le déficit public, de 3 points pour les dépenses publiques et de 5 points pour la dette.

Principales mesures budgétaires relatives aux collectivités locales

12

Loi de Finances 2019.

Principales mesures relatives aux collectivités locales – LF 2019.

- La loi de finances 2019 s'inscrit dans la continuité de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui a fourni le cadre quinquennal des finances publiques de la France à la suite de l'élection à la présidence de la République de Monsieur MACRON.
- Les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations de maintien des dépenses d'investissement restent les maîtres mots de cette loi de finances 2019.
- La deuxième tranche de la **suppression de la taxe d'habitation** est également inscrite.
- Le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale reste inscrit au calendrier du parlement pour le 1^{er} semestre 2019.
- Ce projet intègre des mesures d'ajustements par rapport à la loi de finances 2018, dans le respect de la loi de programmation 2018-2022, et des mesures très techniques.

Principales mesures relatives aux collectivités locales – LF 2019 - Dotations.

Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse.

- Hausse de 6,5 % des dotations par rapport à la loi de finances de 2018 tenant principalement à la 2^{ème} vague de dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80% des ménages les plus modestes (+ 4,8 Milliards d'€uros).
- Quasi stabilité des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales à hauteur de 48,6 Milliards d'€uros (48,2 Mds € en 2018)
- Maintien des niveaux de crédits pour la dotation générale de décentralisation (DGD), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement des départements (DGE).

Principales mesures relatives aux collectivités locales – LF 2019 - Dotations.

Un niveau de DGF stabilisé en 2019.

- Légère augmentation de 0,3% par rapport à la loi de finances 2018 des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités locales avec un montant de 40,470 Milliards d'€uros.
- Stabilité du niveau de dotation globale de fonctionnement attribuée aux collectivités locales (26,9 milliards d'€uros) entre 2018 et 2019 comme promis par le gouvernement en contrepartie du dispositif de contractualisation mis en œuvre pour 319 collectivités locales et des règles d'orthodoxie budgétaire à respecter pour les autres en termes d'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement et de non recours à l'emprunt.
- Hausse de 0,7% du Fonds de compensation de la TVA lié à la reprise de l'investissement public dans les collectivités locales.
- Hausse de 5,8 % des compensations d'exonérations de fiscalités locales comme l'exonération de CFE pour les entreprises qui réalisent un très faible chiffre d'affaires (5 000 €/An) qui profite aux intercommunalités concernées.
- Diminution significative de 14,7% de la dotation de garantie de reversement du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle qui par ricochet aura des incidences sur les parts reversées à chaque commune et intercommunalité.
- De manière plus anecdotique, diminution de 13,4% de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs.

Principales mesures relatives aux collectivités locales – LF 2019 – Dotations.

Report de l'automatisation du fonds de compensation pour la TVA.

- Pour mémoire, la loi de finances 2018 avait instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables.
- Ce dispositif devait entrer en vigueur en 2019.
- L'entrée en vigueur de cette réforme est décalée pour être reportée au 1^{er} janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique de mise en œuvre.
- Le FCTVA conserve donc le même mode de fonctionnement pour cet exercice.

Principales mesures relatives aux collectivités locales – LF 2019 - Dotations.

Réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre.

- Montant de 1,5 Milliards d'€uros
- La réforme, inspirée des recommandations du comité de finances locales vise plusieurs objectifs : assurer une meilleure prévisibilité des recettes, maîtriser l'augmentation annuelle de l'enveloppe globale, réduire les inégalités en améliorant les critères de répartition et simplifier le fonctionnement et le mode de calcul.
- La loi de finances 2019 prévoit une enveloppe unique pour les EPCI à fiscalité propre en conservant l'architecture actuelle : 30% de l'enveloppe pour la dotation d'intercommunalité et 70% de l'enveloppe pour la dotation de péréquation.
- Pour calculer cette seconde part, de nouveaux critères apparaissent : population, potentiel fiscal, revenu par habitant et plafonnement du coefficient d'intégration fiscale à 0,6.
- Ce nouveau dispositif devrait profiter aux communautés de communes à fiscalité propre dont l'intercommunalité du Sud Artois.
- A tempérer toutefois avec le plafonnement du coefficient d'intégration fiscale qui augmentera en 2020 avec l'intégration des nouvelles compétences prévues dans le cadre du calendrier posé par la loi Notré.
- Le Cif moyen est de 0,35, le Cif de la CC du Sud Artois est déjà à 0,43.

Principales mesures relatives aux collectivités locales – LF 2019 - Dotations.

Mesures de soutien à l'investissement public local.

- Les dotations d'investissement allouées aux communes et aux EPCI s'élèvent à 1,8 Milliards d'€uros pour 2019
- DETR : 1 046 millions d'€uros.
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions d'€uros pour 2019 (en 2018, 615 millions d'€uros).

Principales mesures relatives aux collectivités locales – LF 2019 - Péréquation.

Hausse de la péréquation verticale (DGF)

- Cette hausse représente 190 Millions d'€uros (+ 2,3%)
- Cette hausse profite aux communes à travers un abondement plus conséquent des enveloppes DSR et DSU, cependant elle aura pour effet d'augmenter d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes puisque cette hausse s'effectue à périmètre financier constant.

Principales mesures relatives aux collectivités locales – LF 2019 – Fiscalité.

- Aménagement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).
 - La loi de finances élargit le périmètre des dépenses susceptibles d'être financées par la TEOM (prise en compte soit des dépenses réelles d'investissement et soit des dotations aux amortissements).
 - Mise à la charge des collectivités des dégrèvements qui font suite à une constatation par une décision de justice de l'illégalité de la délibération fixant le taux de la taxe.
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMI).
 - Cette tarification permet l'application du principe pollueur-payeur des usagers du service.
 - Les collectivités peuvent instituer une part incitative assise sur la quantité et/ou la nature des déchets produits qui vient s'ajouter à une part fixe déterminée selon les modalités de la TEOM. Son produit est compris entre 10% et 45% du produit total de la taxe.
 - Mesure incitative pour favoriser la mise en œuvre de la TEOMI : baisse des frais de gestion de 8% à 3% pendant 5 ans.

Principales mesures relatives aux collectivités locales – LF 2019 – Fiscalité.

- Aménagement des règles d'évaluation de la valeur locative des locaux industriels.
 - La loi de finances retient la définition issue de la jurisprudence du conseil d'état pour qualifier les locaux industriels. A partir de 2020, une série de bâtiments et de terrains sortiront de l'assiette.
 - Dès 2019, lorsque la valeur locative d'un bien industriel évoluera de plus de 30% suite à un changement d'affectation ou de méthode d'évaluation, le montant de la variation sera pris en compte sur 3 ans. Cette mesure aura pour effet d'accompagner le développement des entreprises mais aussi en cas de baisse de fiscalité de lisser la baisse des ressources fiscales des collectivités.
 - Ce lissage à la hausse ou à la baisse concernera également les locaux artisanaux qui ne seront plus évalués à compter de 2019 selon la méthode comptable.

Le contexte de notre intercommunalité

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2019

- Les projets de budgets s'inscrivent dans un **contexte d'incertitudes quant à l'évolution des recettes** (suppression de la taxe d'habitation, éligibilité fragile au FPIC), **quant à l'évolution des conséquences financières du fait de l'exercice de nouvelles compétences.**
- Il est nécessaire de réfléchir à un pacte financier pour trouver un équilibre entre les différentes communes du territoire et de l'intercommunalité.
- Les investissements programmés en 2018 répondent à la volonté d'agir pour le développement économique du territoire (aire de covoiturage, voirie Advitam, voirie des Anzacs et viabilisation de la ZA Anzacs), de préserver l'environnement par l'action sur les économies d'énergies dans le cadre du TEPCV (travaux Salle de Sports Escoffier), de soutenir l'investissement dans les communes (prise en charge contribution incendie, fonds de concours), de moderniser les équipements communautaires (médiathèque tête de réseau).
- Ces orientations seront mises en œuvre à fiscalité constante et passeront par la maîtrise voire la réduction des dépenses de fonctionnement pour dégager les capacités nécessaires à l'autofinancement des projets d'investissement.

Un calendrier de prise de compétences contrarié mais permettant de conserver une DGF bonifiée

- Compétence GEMAPI passe dans le bloc des compétences obligatoires au 1/01/2018.
- A compter de cette date, la CC sud Artois exerce à titre obligatoire les compétences suivantes : Développement Economique, Aménagement de l'espace, Ordures Ménagères, Accueil des gens du voyage, GEMAPI.
- Elle exerce à cette même date à titre optionnel les compétences : voiries d'intérêt communautaire, équipements sportifs, culturels et scolaires d'intérêt communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement, gestion de la maison des services au public, politique du logement, action sociale d'intérêt communautaire.
- La compétence assainissement non collectif devient une compétence facultative au même titre que l'action en faveur des familles, de l'enfance-jeunesse (extra et périscolaire), l'action en faveur de la culture, l'action en faveur du développement sportif, la prévention et la promotion de la santé, la gestion des espaces numériques, le SIG, la contribution au SDIS, la gestion des constructions de gendarmerie.

L'endettement

Un Endettement maîtrisé

- La structure de la dette de l'intercommunalité est constituée par 10 prêts bancaires (50% prêts à taux fixe et 50% prêts à taux variable).
- L'intercommunalité ne détient pas de prêt structuré (emprunt toxique). La totalité de ces emprunts est donc classé en catégorie A.
- 5 prêts concernent le budget général pour un encours de 4 501 032,00 € au 1/01/2019(61%);
- 5 prêts concernent le budget annexe Développement Economique pour un encours de 2 864 710,11€ au 1/01/2019(39%).
- L'encours global s'élève à 7 365 742,11 € soit 266,98 € par habitant.
- Le désendettement est rapide (- 599 623,97 € pour l'année).
- Notre niveau d'endettement répond au nouveau ratio d'endettement puisque notre niveau de désendettement est actuellement de 10 ans (plafond pour les EPCI = 11/13 ans) en tenant compte des recettes de loyer des bâtiments (maison de l'emploi, bâtiments relais).

Un Endettement maîtrisé

- La structure de la dette constituée pour moitié par des prêts à taux variables permet pour l'instant des gains de 200 k€ par an de frais financiers.
- Cette situation devrait être encore d'actualité pour cet exercice.
- L'intercommunalité garde pour tous les emprunts à taux variable une possibilité de fixation du taux à tout moment de la vie du prêt.
- La dette est répartie entre 3 organismes bancaires :
 - Crédit Agricole pour un encours de 3 333 734,03 € au 1/01/2019 (46%),
 - Caisse d'Epargne pour un encours de 2 453 414,62 € au 1/01/2019 (33%),
 - Crédit Local de France pour un encours de 1 578 093,26 € au 1/01/2019 (21%).

Un Endettement maîtrisé

28

TABLEAU DES EMPRUNTS - ANNÉE 2019

| Année de mobilisation | | Objet de l'emprunt garanti | Montant Initial | Capital restant dû au 01/01/N | Annuité garantie au cours de l'exercice | |
|-----------------------|--------|----------------------------|-----------------------|-------------------------------|---|---------------------|
| Année | Profil | | | | En intérêts | En capital |
| 2005 | X | Travaux Maison Interco | 366 666.65 € | 46 666.68 € | - € | 26 666.64 € |
| 2010 | X | Travaux piscine | 2 200 000.00 € | 1 457 500.00 € | 18 000.00 € | 110 000.00 € |
| 2007 | X | Travaux bâtiments | 2 000 000.00 € | 1 539 095.81 € | 61 672.99 € | 53 937.73 € |
| 2015 | | MED 1ère Tranche | 1 000 000.00 € | 619 640.27 € | 10 020.16 € | 98 662.24 € |
| 2016 | | MED 2de Tranche | 1 000 000.00 € | 838 129.24 € | 16 444.17 € | 60 775.47 € |
| | | | 6 566 666.65 € | 4 501 032.00 € | 106 137.32 € | 350 042.08 € |

| Année de mobilisation | | Objet de l'emprunt garanti | Montant Initial | Capital restant dû au 01/01/N | Annuité garantie au cours de l'exercice | |
|-----------------------|--------|----------------------------|-----------------------|-------------------------------|---|---------------------|
| Année | Profil | | | | En intérêts | En capital |
| 2004 | X | Bâtiment Relais | 500 000.00 € | 38 997.45 € | 574.52 € | 38 997.45 € |
| 2010 | | ZA ACHIET | 1 500 000.00 € | 987 293.76 € | 3 187.10 € | 88 225.38 € |
| 2006 | X | Cellule Fleuriste | 115 000.00 € | 48 011.26 € | 1 930.05 € | 6 075.00 € |
| 2009 | | Cellule Boulangerie | 105 000.00 € | 63 607.64 € | 3 011.18 € | 4 984.06 € |
| 2005 | | ZA Moulin | 2 800 000.00 € | 1 726 800.00 € | 70 000.00 € | 111 300.00 € |
| | | | 5 020 000.00 € | 2 864 710.11 € | 78 702.85 € | 249 581.89 € |

Les orientations budgétaires 2019

29

Orientations budgétaires 2019

Budget Principal

Recettes de Fonctionnement

- Des bases fiscales sauf pour la taxe sur les IFR dont le produit devrait augmenter avec l'entrée en service de nouvelles éoliennes (Metz en Couture...)
- Pas d'augmentation envisagée des taux.
- Une revalorisation réglementaire des valeurs locatives limitée au taux d'inflation estimé à 1,1% dans l'attente du chiffre définitif de l'année.
- **Bases de fiscalité :**

| Evolution Bases Fiscalité 2016/2019 | | | | |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| TH | 17 134 000.00 € | 17 904 115.00 € | 18 305 091.00 € | 18 367 000.00 € |
| TFB | 14 323 000.00 € | 15 669 221.00 € | 15 990 179.00 € | 16 249 000.00 € |
| TFNB | 2 764 000.00 € | 3 101 805.00 € | 3 112 348.00 € | 3 148 000.00 € |
| CFE | 7 623 000.00 € | 7 742 655.00 € | 8 467 807.00 € | 8 622 000.00 € |

Orientations budgétaires 2019

Budget Principal

Recettes de Fonctionnement

► Produits de fiscalité :

| Evolution Produits Fiscalité 2016/2019 à taux constants | | | | | |
|---|--------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Taux | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| CFE | 23.56% | 1 795 979.00 € | 1 842 169.00 € | 1 998 424.00 € | 2 037 375.00 € |
| TH | 11.41% | 1 954 980.00 € | 2 042 860.00 € | 2 057 309.00 € | 2 105 485.00 € |
| TFB | 0.09% | 12 175.00 € | 13 319.00 € | 13 583.00 € | 13 847.00 € |
| TFNB | 2.19% | 60 532.00 € | 67 930.00 € | 68 163.00 € | 68 999.00 € |
| IFER | | 418 851.00 € | 416 947.00 € | 417 534.00 € | 429 174.00 € |
| TASCOM | | 108 843.00 € | 111 985.00 € | 176 789.00 € | 142 194.00 € |
| CVAE | | 790 210.00 € | 864 024.00 € | 888 643.00 € | 931 918.00 € |
| GEMAPI | | | | 84 687.00 € | 84 687.00 € |

Orientations budgétaires 2019

Budget Principal

Recettes de Fonctionnement

- Contributeur du FNGIR pour 1 412 377 € en 2018 (en 2017, 1 412 377 €)
- **Produit fiscal attendu en 2019 hors TEOM : 4 401 126 €. (+ 4,58% par rapport à 2018)**
- Dotation d'intercommunalité

Compte tenu de la réforme de la dotation, nous devrions gagner sur la dotation d'intercommunalité mais perdre sur la dotation de péréquation puisque la réforme se joue à périmètre constant.

Pour mémoire en 2018, la dotation d'intercommunalité s'est élevée à 714 720 €.

La dotation de péréquation pour 2018 s'est élevée à 679 614 €.

- **FPIC** : 372 651 € en 2018 (364 133 € en 2017).
- **L'éligibilité de l'intercommunalité à ce fonds de péréquation dite horizontale comme des communes la composant est appréciée chaque année rendant de ce fait cette recette incertaine** puisque celle-ci traduit la richesse ou la pauvreté d'un territoire comparée à une moyenne qui s'établit par rapport à toutes les collectivités et intercommunalités à parts égales entre riches et pauvres.

Orientations budgétaires 2019

Budget Principal

Recettes de Fonctionnement

► Dotations d'intercommunalité et de compensation

| Tableau Comparatif de la baisse des dotations (Période 2013-2018) | | | | |
|---|------------------|-----------------------|----------------|------|
| | Dotation Interco | Dotation Compensation | Total | % |
| 2013 | 1 310 185.00 € | 703 856.00 € | 2 014 041.00 € | 1 |
| 2014 | 1 241 248.00 € | 746 262.00 € | 1 987 510.00 € | 0.98 |
| 2015 | 1 131 086.00 € | 568 781.00 € | 1 699 867.00 € | 0.84 |
| 2016 | 801 835.00 € | 667 839.00 € | 1 469 674.00 € | 0.73 |
| 2017 | 789 080.00 € | 694 108.00 € | 1 483 188.00 € | 0.73 |
| 2018 | 714 720.00 € | 679 614.00 € | 1 394 334.00 € | 0.69 |

• FPIC

| Evolution FPIC 2013-2018 | |
|--------------------------|--------------|
| Années | FPIC reçu |
| 2013 | 138 532,00 € |
| 2014 | 190 889,00 € |
| 2015 | 275 301,00 € |
| 2016 | 342 988,00 € |
| 2017 | 364 133,00 € |
| 2018 | 372 651,00 € |

Orientations budgétaires 2019

Budget Principal

Recettes de Fonctionnement

- Produits des services

- Tarifs Piscine

Les tarifs appliqués dans l'équipement n'ont pas bougé depuis l'ouverture en 2011.

La réflexion en cours n'a pour l'instant pas abouti sauf pour la création d'un tarif animation spécifique pour les après midis à thèmes (tarif unique fixé à 3,50 € par entrée).

- Tarifs Prestations Accueils de Loisirs et Petite Enfance

Les prix de prestations ont été maintenus pour les familles dans le cadre du renouvellement du contrat avec la CAF.

- Facturation Service Commun Urbanisme

En 2018, le service commun d'urbanisme a proposé à la signature des maires des communes couvertes par un document d'urbanisme 723 autorisations représentant 378 équivalent/PC. Ce chiffre devrait rester stable pour 2019. La charge financière devrait être identique en terme de coût d'instruction de l'équivalent PC.

Orientations budgétaires 2019

Budget Principal

Dépenses de Fonctionnement

- Poursuite de la **maîtrise des dépenses de fonctionnement** par une meilleure politique d'achat public contrainte à 2.300 k€ en 2018 (**chapitre 011**) en **diminution de 10% par rapport à 2017**,

- **Maîtrise des dépenses de personnel** (2 450 k€ soit une augmentation de 6,2 %)

En 2018, le montant des dépenses de personnel s'est élevé à 2.297 k€ (prévision 2.597 k€)

- Financement de la contribution au SDIS (incendie et vétérance) : 820 000 €.
- Financement de la contribution au SMAV par la mise en place d'une TEOM couvrant la totalité de la facture SMAV. Pas d'augmentation de cotisation annoncée pour l'instant pour 2019

Cotisation de 65 €/Hab. soit 1 838 720 €

Coût du traitement : environs 1 500 000 €

Base de foncier bâti TEOM 14 918 744 € qui devrait générer un taux de 22,45 % (22,45 % en 2018)

- Maintien des subventions versées aux structures d'insertion (Brif, Air, Regain, Coin Familial, Eve)
- Maintien des participations aux organismes extérieurs (PLIE, Mission locale, diverses associations).

Orientations budgétaires 2019

Budget Principal

Dépenses de Fonctionnement

- Poursuite des actions petite enfance, enfance et jeunesse
- Programme FISAC 2016 : poursuite des actions,
- Programme alimentaire territorial : diagnostic en cours, programme d'actions
- Contrat local de santé : programme d'actions : signature juin 2019
- Poursuite du programme culturel (dernière année du CLEA, opération Tekné Après Centenaire, Spectacle Semaine Bleue)
- Arrivée de la nouvelle coordinatrice du réseau des bibliothèques (avril 2019) : reprise de la mise en réseau
- Finalisation du PLUi – Nécessité d'engager une étude environnementale (20 K€).
- OPAH : engagement de la première année de fonctionnement (300 K€)
- Amortissement au même niveau qu'en 2018 (880 K€)
- **Une capacité d'autofinancement qui se réduit en 2019 à taux constants de fiscalité.**

Orientations budgétaires 2019

Budget Principal

Dépenses de Fonctionnement

- Dossier Subvention FISAC déposé auprès de la Direccte en réponse à l'appel à projets 2018
- Montant de subvention sollicitée : 75 950 €
- 10 fiches actions représentant une dépense de 253 167 € portant sur :
 - le renforcement de l'attractivité commerciale et artisanale du territoire par la mise en œuvre de totems publicitaires en entrées de bourgs (80 000 €),
 - la mise en place après évaluation auprès des commerçants d'une application digitale pour accéder au m-commerce avec ateliers de formation à l'utilisation de ce nouvel outil (123 967 €),
 - la mise en avant des producteurs locaux (44 300 €).

Orientations budgétaires 2019

Evolution du budget principal

Période 2014-2019

| EVOLUTION DEPENSES ET RECETTES FONCTIONNEMENT Période 2014-2019 | | | | | | |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|-----------------|
| Imputations | C.A. 2014 | C.A. 2015 | CA 2016 | CA 2017 | approche CA 2018 | BP 2019 |
| Dépenses de Fonct. | 11 683 996.25 € | 9 306 762.32 € | 11 367 153.45 € | 12 816 094.53 € | 13 431 882.18 € | 13 630 000.00 € |
| O11 charges générales | 1 768 112.27 € | 1 844 793.34 € | 1 810 273.81 € | 2 558 137.93 € | 3 487 092.25 € | 3 300 000.00 € |
| O12 personnel | 1 913 263.48 € | 2 017 123.78 € | 2 163 068.54 € | 2 352 780.62 € | 2 296 189.94 € | 2 400 000.00 € |
| O14 atténuation produits | 3 089 580.27 € | 1 715 257.15 € | 2 993 318.30 € | 3 129 482.29 € | 3 212 710.00 € | 3 213 000.00 € |
| 65 charges de gestion | 4 521 387.71 € | 3 285 898.37 € | 3 877 101.34 € | 3 794 170.19 € | 3 463 791.04 € | 3 730 000.00 € |
| 66 frais financiers | 91 220.84 € | 94 458.25 € | 102 909.13 € | 102 766.10 € | 93 315.95 € | 106 000.00 € |
| 67 frais exceptionnels | 431.68 € | 120.00 € | 877.50 € | 562.40 € | 588.00 € | 2 000.00 € |
| O42 amortissement | 300 000.00 € | 349 111.43 € | 419 604.83 € | 878 195.00 € | 878 195.00 € | 879 000.00 € |
| O23 autofinancement | | | | | | |
| Recettes de Fonct. | 14 404 190.86 € | 12 529 938.64 € | 15 022 315.72 € | 17 083 748.38 € | 15 871 661.29 € | 13 630 000.00 € |
| O13 atténuation charges | 44 248.20 € | 95 293.67 € | 179 068.22 € | 119 717.29 € | 35 838.33 € | 20 000.00 € |
| 70 produits services | 1 178 376.24 € | 1 198 932.26 € | 1 126 767.78 € | 1 625 149.44 € | 1 751 656.88 € | 1 950 000.00 € |
| 73 impôts et taxes | 8 058 633.04 € | 7 072 837.10 € | 8 788 998.64 € | 9 533 224.01 € | 9 450 907.57 € | 9 500 000.00 € |
| 74 dotations et part. | 2 259 139.90 € | 2 149 082.38 € | 1 822 351.34 € | 1 771 864.50 € | 1 437 531.72 € | 1 800 000.00 € |
| 75 loyers | 164 808.31 € | 206 740.67 € | 191 252.88 € | 221 948.04 € | 204 327,62 € | 210 000.00 € |
| 76 produits financiers | | 105 943.58 € | 50 871.71 € | 49 394.45 € | 48 500,00 € | 49 000.00 € |
| 77 produits except. | 7 916.68 € | 23 081.86 € | 2 700.34 € | 3 848.38 € | 5 227.28 € | 6 000.00 € |
| O42 amortissement | | | | 93 440.00 € | 93 439.91 € | 95 000.00 € |
| OO2 Excédent reporté | 2 691 068.49 € | 1 678 027.12 € | 2 860 304.81 € | 3 665 162.27 € | 3 097 059.60 € | |

Orientations du budget principal Exercice 2019 – Fonctionnement

- La maîtrise des dépenses à caractère général (011) reste une nécessité absolue si l'on souhaite conserver des marges de manœuvre permettant de dégager l'autofinancement nécessaire à la poursuite des investissements engagés par l'intercommunalité.
- Les études initiées dans différents dossiers (érosion, RLPI, Eau et Assainissement, ...) même si elles sont subventionnées pèsent sur le budget de fonctionnement.
- La mise en œuvre du Rifseep aura une incidence sur les dépenses de personnel (+ 70 k€). L'intercommunalité reste attentive dans le recrutement en recherchant des solutions de cofinancement des postes créés (Réseau Regal,...).
- Les charges de gestion et notamment les charges intercommunales connaîtront des augmentations suite à nos adhésions aux syndicats mixtes porteurs des SAGE.

Orientations du budget principal Exercice 2019 - Fonctionnement

- Une dotation aux amortissements identique à l'exercice précédent (879 k€).
- Des recettes qui n'augmentent pas au même rythme que les dépenses et une incertitude sur l'entrée en vigueur de la réforme de la Dotation d'Intercommunalité.
- Une augmentation attendue sur le produit de la fiscalité IFR en 2019 (Entrée en service du projet de Metz en Couture) même si la loi de finances 2019 est venue modifier la répartition de cette fiscalité forfaitaire concernant les futurs nouveaux projets.
- Une capacité d'autofinancement brute de 879 k€ qui diminue mais qui reste largement suffisante pour couvrir la charge de remboursement de la dette (350 k€).
- Une capacité d'autofinancement nette de 529 k€ qui se dégrade à nouveau par rapport aux exercices précédents (907 k€ en 2016 et 800 k€ en 2017, 694 k€ en 2018).

Orientations du budget principal Exercice 2019 - Investissement

Report d'investissement

- Travaux Voirie Advitam : 230 k€

- Acquisition TIC (tablettes) : 525 k€

- Travaux Bibliothèque : 1 000 k€

- Démarche PLU : 300 k€

- Fonds de concours : 450 k€

■ Maintien Enveloppe Fonds de Concours aux communes : 200 k€

- Enveloppe 1 (intérêt communal) : 80 k€

- Enveloppe 2 (dépassant l'intérêt communal) : 120 k€).

Orientations du budget principal Exercice 2019 - Investissement

► Opérations nouvelles

- Voiries Communautaires tranche 2 : 150 k€

Subvention DETR attendue pour 25 k€

- Complément Voirie Anzacs : 250 k€
- Complément enveloppe travaux bibliothèque- médiathèque de Bapaume : 400 k€.

Subventions attendues (DRAC, Dépt 62) pour 900 k€

- Enveloppe travaux salle de sports Escoffier-Dojo : 1750 k€

Subventions attendues (DETR, Dépt 62, FDE) pour 1 150 k€

- Enveloppe Subventions OPAH 1ère année : 300 k€.

Orientations Budget Annexe Dév. Eco. Exercice 2019 -

- Reprise de la viabilisation de la ZA des Anzacs suite au compromis obtenu dans le cadre des acquisitions foncières.
 - dépôt du permis d'aménager envisagé courant 3^{ème} trimestre 2019
 - finalisation du dossier de consultation pour les travaux
 - étude dossier loi sur l'eau
 - prise de possession des terres en fin d'exercice cultural en novembre 2019.
- Signalétique des zones d'activités et des entreprises présentes sur ces zones et circuits courts (100 k€) en tenant compte du cadre posé par le RLPI.
- Mise en réserve foncière de terres agricoles avec l'appui de la SAFER pour les besoins de l'intercommunalité afin de favoriser les échanges avec le monde agricole (200 k€)
- Travaux Bâtiment Ervillers à envisager (toiture et installation d'assainissement non collectif).
- Travaux de mise en conformité de la défense incendie de la ZA d'Achiet le Grand (70 k€)

Orientations Budget Annexe Dév. Eco. Exercice 2019 -

- Approche Compte Administratif 2018
 - Excédent de Fonctionnement : 780 k€
 - Excédent d'Investissement : 278 k€
 - Restes à réaliser : Dépenses : 270 k€
Recettes : 187 k€ (vente Bât Industriel)
- Projection Budget Primitif 2019
 - opérations nouvelles en investissement
 - Acquisitions foncières : 340 k€
 - Tx Viabilisation de la zone : 700 k€ (première approche)

Il sera nécessaire d'envisager le recours à un prêt bancaire pour assurer le financement de cet investissement.

Orientations Budget Annexe SPANC Exercice 2019

- Le nombre total d'installations ANC est de 7 333 y compris les installations recensées dans des communes zonées en collectif mais non raccordables.
- 144 diagnostics vente et 371 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés sur l'année.
- Instruction des demandes déposées au titre de la construction d'installation neuve et/ou de réhabilitation d'installation existante (105 dossiers traités en 2018 – 110 en 2017).
- Concernant les dossiers de réhabilitation et compte tenu de l'entrée des six nouvelles communes, le nombre d'installations susceptibles d'être subventionnées a été porté à 63 pour la tranche ferme. La tranche optionnelle reste à 50 dossiers.
- 65 dossiers ont reçu une aide de l'Agence de l'Eau pour 2018 pour un montant total de 252 001 € (34 en 2017).
- L'aide accordée par l'Agence de Bassin a été portée à 50% avec un plafond qui reste à 8 000 € par installation pour les dossiers déclarés prioritaires. Une incertitude plane sur le dispositif d'aide au titre du XIème programme de l'Agence.
- Au 1^{er} semestre 2019, les installations des particuliers des communes de Foncquevillers et d'Hébuterne feront l'objet d'un contrôle de bon fonctionnement soit 380 installations.

Orientations Budget Annexe SPANC Exercice 2019

- Dans le cadre du prochain programme, l'Agence de Bassin conditionne l'attribution de ses subventions de réhabilitation des installations à de nouvelles règles :
 - sont concernés, les pétitionnaires habitant les communes à enjeux sanitaires et zones à enjeu eau potable (une quarantaine sur les 64 que comptent l'intercommunalité)
 - le montant des subventions maxi est de 4 000 € pour une dépense éligible plafonnée à 8 000 €
 - la subvention ne peut être attribuée que si l'intercommunalité assure la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de réhabilitation.
- Modification du règlement d'assainissement à prévoir si l'on souhaite continuer à financer des opérations de réhabilitation.

Orientations Budget Annexe SPANC Exercice 2019

- Approche Compte Administratif 2018

Section de fonctionnement Excédent : 138 k€

Section d'investissement Déficit : 18,4 k€

Excédent global après affectation du compte de résultats pour couvrir le besoin de financement : 119,56 k€

- Projection Budget Primitif 2019

Maintien de la redevance de contrôle de bon fonctionnement : 15,00 € par foyer

Maintien des tarifs Diagnostic Vente (120 €), Contrôle de conception et d'exécution (50€ et 100 €)

Ressources Humaines

Evolution des charges de personnel

- Les charges de personnel constituent le 3^{ème} poste de dépenses après les charges de gestion et les atténuations de recettes. Ce poste comprend la rémunération de tous les agents de l'intercommunalité mais aussi les charges liées au personnel extérieur mis à disposition. Ce poste représente 19 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- Les charges de personnel pour le SPANC, inscrites en dépenses, sont remboursées au titre de l'atténuation de charges (compte 013) en recettes de fonctionnement du budget principal (71 488,00 € pour 2018).
- La politique générale en matière de dépenses de personnel reste axée sur une volonté de maîtrise des dépenses et de rationalisation des emplois, une reconnaissance de la fonction occupée, des sujétions et de l'expertise de chaque agent dans le cadre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) mis en place conformément à la délibération adoptée le 17/12/2018.
- L'année 2019 verra la mise en œuvre de ce nouveau régime (1/03/2019).

Evolution des charges de personnel

► Structure des effectifs

| Total Postes créés : 63 | | |
|---------------------------|---------------|----------------|
| A | B | C |
| 12 dont 0 TNC | 18 dont 0 TNC | 33 dont 8 TNC |
| Total Postes pourvus : 52 | | |
| 5 TC | 11 TC | 23 TC et 9 TNC |

qui représentent 58,3 ETP créés et 45 ETP pourvus

- 1 agent en détachement de la FPE
- 4 agents de l'intercommunalité bénéficient d'une mise en disponibilité totale pour convenances personnelles (3) ou création d'entreprise (1).
- 2 agents bénéficient d'une disponibilité partielle pour charge d'enfants
- 1 agent bénéficie d'un mi temps thérapeutique suite à un accident de travail
- 5 missions de service civique (communication, santé, vie associative et musée) + 3 (médiation informatique) dès février 2019
- 5 agents communaux sont mis à disposition dans le cadre de compétences transférées représentant 2 ETP.

Evolution des charges de personnel

► Evolution des effectifs (personnel CCSA)

| Evolution des effectifs | | | |
|-------------------------|------------|-----------|------------|
| 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
| 45 agents | 51 agents | 52 agents | 56 agents |
| 36 Tit. | 41 Tit. | 43 Tit | 43 Tit |
| 9 Non Tit | 10 Non Tit | 9 Non Tit | 13 Non Tit |

- Prévision recrutement pour 2019 :
 - un animateur ludothèque vacataire.
 - une bibliothécaire, coordinatrice du réseau lecture publique
 - un animateur programme alimentaire territorial dans le cadre de l'action soutenue par la DRAAF et l'Adème (3 ans).
 - un chargé de mission Prospectives et financements extérieurs.
 - un chargé de mission urbanisme

Evolution des charges de personnel

- Evolution 2015/2019 de la structure des effectifs par services (tous personnels confondus y compris personnel communal mis à disposition)

| Evolution de la structure des effectifs par services | | | | | |
|--|------------|------------|------------|------------|-----------|
| Services | 31/12/2015 | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2018 | Prév 2019 |
| Direction | 3 | 3 | 3 | 4 | 4 |
| Serv. Adm. | 6 | 6 | 6 | 5 | 6 |
| Dév Eco-Insertion | 5 | 5 | 4 | 3 | 4 |
| Amén. Territoire | 4 | 4 | 4 | 3 | 4 |
| Urbanisme | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| TIC | 6 | 6 | 5 | 4 | 4 |
| Petite Enfance | 10 | 10 | 12 | 12 | 12 |
| Enfance-Jeunesse | 6 | 6 | 10 | 9 | 10 |
| Sports-Santé | 7 | 7 | 6 | 7 | 7 |
| Culture | 4 | 4 | 5 | 3 | 4 |
| Entretien | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Total | 57 | 57 | 61 | 56 | 61 |

Evolution des charges de personnel

► Structure des effectifs (personnel CCSA) au 31/12/2018.

- Agents catégorie A : 5 agents (10,4 % de l'effectif)
4 hommes/1 femme – 3 fonctionnaires et 2 contractuels
- Agents Catégorie B : 11 agents (23 % de l'effectif)
5 hommes/6 femmes – 9 fonctionnaires et 2 contractuels
- Agents Catégorie C : 32 agents (66,6% de l'effectif)
6 hommes/26 femmes – 31 fonctionnaires dont 1 FPE et 1 contractuel.

• Pyramide des âges (personnel CCSA) au 31/12/2018.

- 51 % des agents ont moins de 40 ans (- 2 %).
- La tranche d'âge la plus représentée (30/35 ans) compte 14 agents soit 29 % (- 2 %).
- 5 agents (10%) ont 55 ans et plus (stable).

Evolution des charges de personnel

- La baisse d'effectifs constatée en fin d'exercice 2018 est liée au départ de plusieurs agents (urbanisme, ludothèque, lecture publique) pour lesquels des procédures de recrutement sont en cours et n'ont pas encore abouti. Cette situation devrait rentrer dans l'ordre dans le courant du 1^{er} trimestre 2019.
- Le travail de mutualisation des moyens avec les communes n'est pas suffisamment avancé pour avoir des incidences sur le volume annuel des dépenses. C'est pourtant à ce niveau que les économies sont possibles. Ce travail doit être poursuivi pour aboutir à des mutualisations qui sont évidentes et faciles à réaliser.
- Une réflexion devra être portée sur le service public d'assainissement qui évoluera en fin d'année avec l'entrée des communes en zonages d'assainissement collectif. Si certaines communes sont en contrat d'affermage ou de maintenance avec la Société Véolia, d'autres sont en régie ce qui entraînera la reprise d'agents communaux en charge des opérations d'entretien et de maintenance des installations.

Evolution des charges de personnel

- Plan de formations des agents
 - 57 journées de formations ont été suivies par 24 agents permanents soit une moyenne de 1,5 journée de formation par agent.
- 7 journées couvrent des formations obligatoires (formations des agents stagiaires, recyclage PSE1 des MNS).
- 2 actions de formations collectives : PSC1 (8 agents), PSE1 (2 MNS).

Evolution des charges de personnel

56

► **Durée effective du temps de travail**

- la durée légale du travail dans l'intercommunalité est de 1607 heures réparties sur des semaines de 5 jours de travail pour une amplitude quotidienne de travail de 7 h 00.
- 28 agents bénéficient d'un régime d'annualisation de leur temps de travail.
- parmi ces 28 agents, certains ont un régime de travail qui les occupe les samedis et dimanches.
- pour les agents du musée, des services d'animation, le régime de travail s'équilibre entre haute et basse saison (été-hiver, vacances scolaires-périodes scolaires).
- pour les agents de la piscine, le cycle de travail s'établit sur trois semaines avec travail le samedi et le dimanche une fois toutes les 3 semaines.
- pour les agents du numérique, le cycle de travail comprend des horaires décalés dans la journée.
- pour les agents de la petite enfance, le cycle s'établit sur la fréquence des ouvertures des accueils de la petite enfance (horaires atypiques).

Evolution des charges de personnel

57

■ **Éléments de rémunération**

- traitement indiciaire lié au grade et à l'échelon occupés
- supplément familial de traitement
- régime indemnitaire : part grade et part fonction (130 000 €).
- mise en œuvre de la part résultat de l'évaluation 2017 (10 000 €) prenant en compte les résultats de la manière de servir et du présentisme de l'agent.

■ **Avantages en nature**

- chéquier Cadhoc de 50 € remis à chaque agent permanent de l'intercommunalité en fin d'année pour une valeur totale de 2 290 €
- aide de 25 €/mois maxi versée aux agents bénéficiant d'un contrat de mutuelle labellisé souscrit à leur nom (à ce jour 14 bénéficiaires pour un budget annuel de 4 200 €).

Evolution des charges de personnel

► Absentéisme

- 633 jours d'absence ont été enregistrés en 2018 ce qui représente 4 431 heures de travail soit l'équivalent de 2,75 ETP absent tout le long de l'année.
- 575 jours relèvent d'arrêts maladie ordinaire et ont concerné 20 agents dont 3 congés maternité, 58 jours relèvent d'accidents du travail et ont concerné 1 agent.
- la durée moyenne des arrêts maladie rapportée au nombres d'agents malades se situe à 19 jours d'arrêt
- le taux d'absentéisme est donc de 4,9% à comparer au taux moyen national qui est de 9,8 % pour la fonction publique territoriale (étude Sofaxis).
- La majeure partie de ces absences a été compensée par la mise en œuvre de services de remplacement compensés en partie par les remboursements d'assurances

Evolution des charges de personnel

► Evolution à court et moyen termes :

- Le manque de visibilité sur le devenir des 4 agents en disponibilité (3 pour convenances personnelles et 1 pour création d'entreprise) doit nous conduire à la plus grande prudence en matière de recrutement d'agents permanents.
- L'application du coefficient de GVT (2%) entraînera une incidence de 50 k€.
- la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) aura une incidence financière qui représentera une somme de 70 000 € notamment sur le volet complément indemnitaire annuel.
- Un agent d'entretien quittera l'intercommunalité pour cause de retraite cette année. D'autres agents arrivent au terme de leur carrière professionnelle et devront être remplacés dans des délais de deux à trois ans.